



[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)



## LES SOUFFLES DES ESPRITS DES PROPHÈTES

بسم الله الرحمن الرحيم

Dans le *Hadith* de Jābir, ALLAH ﷻ nous informe notamment qu'Il a créé les pieux des souffles<sup>1</sup> des esprits des prophètes, APRÈS qu'ils se furent mis à respirer :

*« Puis les esprits de ces prophètes se mirent à respirer et ALLAH ﷻ créa de leurs souffles les saints, les bienheureux, les martyrs et les croyants obéissants jusqu'au Jour de la Résurrection. »*

Est-ce à dire que les prophètes étaient vivants ? Oui : leurs esprits, à ce moment étaient vivants, actifs, et c'est à eux qu'a échu la responsabilité (à la fois une charge et un honneur) de penser les esprits des pieux, dont ils sont — plus encore que les parrains, les tuteurs — les ascendants directs, les pères, les créateurs par procuration : le lien de filiation est indiscutable, et chaque saint, chaque martyr, chaque bienheureux, chaque croyant obéissant est directement issu d'un prophète qui l'a pensé, et sans lequel il n'aurait jamais « existé ».

Les pieux ne relèvent donc pas directement de la lumière muhammadienne, de l'esprit muhammadien, mais il y a nécessairement entre eux et ce dernier un prophète qui les a conçus, et à qui ils doivent leur condition.

C'est la raison pour laquelle il incombe à chaque croyant conscient de la chose<sup>2</sup> de chercher à identifier son prophète de tutelle, puis de cultiver le lien avec lui, car tout comme ce prophète l'a pensé, c'est par son esprit qu'il convient de repasser pour remonter à l'esprit muhammadien et à ALLAH ﷻ.

- 1 Il faut comprendre « souffles » au sens de *nafakha* (نَفَخَ), c'est-à-dire « insuffler » / « insufflation » ; si ALLAH ﷻ conserve le monopole de l'insufflation du *Ruh* aux corps, Il délègue ici aux prophètes l'insufflation de la foi aux esprits des pieux — foi qui leur est constitutive et donc indissociable ; c'est-à-dire que la foi, qui est LA condition de ces esprits, les précède : ils ne sont QUE par la foi ; autrement dit, ces esprits sont directement « soufflés » avec la foi par les prophètes — ou, si l'on préfère, la foi est soufflée par les prophètes avec des esprits y-associés ; comprendre : les prophètes ont essaimé leur foi (ou leur vie : celle de la lumière muhammadienne dont ils sont faits) en plusieurs esprits.
- 2 Ceux qui n'en sont pas conscients, dont leur foi leur a été voilée et/ou qui n'ont pas cette science de la filiation spirituelle, seront nécessairement rapprochés, tôt ou tard, de leur prophète d'origine — leur prophète matriciel ; ceux qui ont science et dévoilement aussi, mais il doivent former l'intention et faire les causes — ce qui va de soi (c'est juste que leur ont été rajoutés la responsabilité et le souci de leur filiation spirituelle).



[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)





[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)



Quant-aux prophètes, leurs esprits étaient actifs bien avant d'intégrer leurs corps, bien avant d'être existenciés — et ils l'étaient notamment pour accomplir cette tâche de penser les esprits des pieux.

Ils sont donc les derniers esprits dépositaires de la vie (au sens de l'esprit muhammadien, de la lumière muhammadienne) — vie qu'ils partagent donc avec leurs enfants spirituels : ce qui revient à dire que ces derniers n'ont pas reçu la vie directement de La Source, mais des prophètes dont ils sont entièrement dépendants, et auxquels leur sort se trouve lié.

Et par « *jusqu'au Jour de la Résurrection* », il faut comprendre que ces esprits des pieux ont été créés dans un cadre temporel défini, avec un nombre déterminé (un *numerus clausus*)<sup>3</sup> : c'est-à-dire que tous les pieux qui traverseront l'histoire de l'humanité jusqu'au Jour de la Résurrection sont ici créés, à ce moment précis du processus de la création.

Le 26 *Safar* 1448 / 9 août 2026

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

3 Tout comme le nombre des prophètes est fixé à 124 000, le nombre des pieux est parfaitement déterminé dans un cadre lui-même défini : comme une bouteille d'un litre peut contenir un litre, l'histoire de l'humanité peut contenir 124 000 prophètes, et tant de pieux dont le nombre reste connu d'ALLAH ﷻ Seul.



[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)

